

[Text]

A number of programs in post-secondary educational institutions are unique to one institution and serve, in some instances, the entire nation. Forestry Engineering and Survey Engineering at the University of New Brunswick and the French Language Law School at the University of Moncton are the examples. Federal involvement, in post-secondary-education financing, facilitates effective regional and national planning. Federal participation in post-secondary education, contributes to the attainment of national standards and levels of quality in programs in all parts of the country and, consequently, facilitates national recognition of accreditation and registration and national mobility of highly-qualified manpower.

• 1145

Although the Canada Assistance Plan is among federal-provincial fiscal transfer arrangements currently under review by the task force, it could be argued that CAP is quite different from the other mechanisms under scrutiny because of the special nature of the agreement. While it is an arrangement under which federal funds are transferred to the provinces, its importance is not so much in the amount of funding transferred as in what that transfer represents. CAP has been vital to the sector as an effective redistributive mechanism and, at a time when fiscal restraint is being demanded, CAP is vital to ensure against an erosion in the social services and income, support sectors. In time of restraint, the poor often become the scapegoat of the public at large and, thereby, their vulnerability can be increased significantly. Conditional cost-sharing with a 50-50 formula can, in this context, be an important safeguard to ensure a more effective redistribution of wealth to those in greatest need. It can be argued that a shared, federal-provincial responsibility, in this controversial area of public services, may ensure better security of income for the poor and a continuation of a minimum base of protective, rehabilitative and substitute care services to those who need it.

It is New Brunswick's position that this cost-sharing instrument be retained and be improved so as to provide tangible incentives to allow us to develop our social services network and income security measures to a level more approaching that of the national average. With certain administrative reforms, the Canada Assistance Plan can continue to serve the province well by enabling its needy citizens to benefit from programs designed to meet those needs.

New Brunswick supports reforms to CAP that will make the plan more relevant to the 1980s and will allow for the kind of flexibility needed to respond to changing times and changing needs.

In this province's view, it is critical that the federal government not abandon its role in the income, security sector in relation to income-related programs. These programs are affected, fundamentally, by economic fluctuations and region-

[Translation]

condaire et les provinces maritimes, dans leur ensemble, en pâtiraient.

Un certain nombre de programmes de l'enseignement post-secondaire sont propres à certains établissements et servent, dans certains cas, le pays tout entier. C'est ainsi que le génie forestier et l'arpentage, à l'université du Nouveau-Brunswick, et l'Institut français du droit à l'université de Moncton, en sont des exemples. La participation du gouvernement central au financement de l'enseignement postsecondaire permet une meilleure planification régionale et nationale. Elle contribue à la poursuite des normes nationales et de la qualité des programmes partout dans le pays et, ainsi, facilite la reconnaissance des crédits et compétences dans le pays, ce qui permet une plus grande mobilité de la main-d'œuvre très qualifiée.

Le Régime d'assistance publique du Canada fait partie des accords fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces que doit étudier le Comité spécial; on pourrait cependant faire valoir que ce Régime est très différent des autres, par sa nature particulière. Il s'agit d'un accord de transfert de fonds du gouvernement central vers les provinces dont l'importance repose non pas sur les sommes transférées, mais bien sur les programmes visés par cet arrangement. Le Régime d'assistance publique du Canada est un mécanisme utile de redistribution et, en cette époque de restrictions financières, ce Régime est essentiel pour maintenir les programmes de services sociaux et de soutien du revenu. En période de restriction, les pauvres deviennent trop souvent les boucs émissaires du grand public et ils sont par conséquent plus vulnérables. Une formule conditionnelle de partage égal des coûts serait, dans un tel cas, une assurance de redistribution des richesses en faveur des moins fortunés. On pourrait faire valoir qu'un partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces, dans le domaine des services publics, pourrait permettre une plus grande sécurité du revenu pour les pauvres et un maintien des programmes essentiels des services de protection, de réadaptation et de remplacement pour ceux qui en ont besoin.

Le Nouveau-Brunswick maintient qu'il faut conserver cette formule de partage des coûts, qu'il faut l'améliorer afin de nous permettre d'élaborer notre propre réseau de services sociaux et de mesures de sécurité du revenu, pour les amener à la norme nationale. Grâce à certaines réformes administratives, le Régime d'assistance publique du Canada peut continuer d'aider la province en permettant à ses citoyens moins fortunés de profiter des programmes conçus pour eux.

Le Nouveau-Brunswick est d'accord pour que certaines réformes soient apportées au Régime d'assistance publique du Canada pour que le Régime soit mieux adapté aux conditions actuelles et qu'il soit suffisamment souple pour suivre l'évolution.

Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement fédéral ne se décharge pas de son rôle en matière de sécurité du revenu, en matière des programmes se rapportant au revenu. Ces programmes souffrent des fluctuations économiques et des